


Volet B
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

 Réservé au
Moniteur
belge

 Obligatoire de remplir
N° d'entreprise (sauf

26066578

 légale,
de postal,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE
12 -05- 2026
**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe**

N° d'entreprise: 0435.182.481

Nom

(en entier) : CARPLAN

(en abrégé) : /

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Sarpe(D) 3, 7711 Mouscron

Objet de l'acte : Révocations - Nominations
Lors de la délibération du 17/03/2026, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Révocation de Patrick Cornette comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de Monsieur Patrick Cornette, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 01/04/2026.

2/ Nomination de SRL CORPAT comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la nomination de SRL CORPAT, ayant son siège à 8550 Zwevegem, Oude Molenstraat(Z) 3, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 01/04/2026. Ce mandat est accordé pour une durée déterminée, à savoir jusqu'à l'assemblée générale du 07/05/2027.

Monsieur Patrick Cornette a été désigné par l'organe d'administration de la SRL CORPAT comme représentant permanent pour l'exercice de son mandat d'administrateur au sein de la société SA CARPLAN, conformément à l'article 2:55 du CSA.

Procuration à l'expert-comptable

L'assemblée générale donne procuration à SA TITECA, personne morale ayant son siège à 8800 Roeselare, Koestraat 175b bus 2.2, RPM Gand, division Courtrai, connue auprès de la BCE sous le numéro 0882.371.584, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Manon De Groote, préposée de la SA TITECA, signera pour la publication des décisions de cette assemblée.

Déposé en même temps : le procès-verbal de l'assemblée générale du 17/03/2026.

Pour la société

SA TITECA, représentée par Manon De Groote,

Mandataire, par procuration spéciale